

RÈGLES

(Extrait d'un sermon sur la repentance) ¹

1.1 ² Puisque la quatrième Pâque après la persécution approche, le temps de l'excommunication est suffisant pour ceux qui furent dénoncés, emprisonnés, qui subirent de cruelles tortures, des blessures insupportables et de nombreuses autres oppressions graves, et qui, finalement, furent trahis par la faiblesse de la chair. Bien qu'ils n'aient pas été initialement reçus dans l'Église en raison de la grave chute qui s'ensuivit, puisqu'ils luttèrent ardemment et longtemps (car ils n'atteignirent pas le point de transgression par leur propre volonté, mais parce que la faiblesse de la chair les fit défaut, puisqu'ils portent encore les stigmates de Jésus sur leurs corps, et certains sont en deuil depuis trois ans), qu'on ajoute quarante jours à cette pénitence, en mémoire du jour de leur entrée dans l'Église. Car pendant quarante jours, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, après avoir jeûné après son baptême, fut tenté par le diable; pendant quarante jours également, qu'ils luttent avec plus de ferveur et jeûnent avec plus d'ardeur. Et de plus, qu'ils veillent dans la prière, méditant sans cesse sur les paroles du Seigneur au tentateur qui exigeait qu'il l'adore : «Retire, Satan ! Car il est écrit : "Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul."» (Mt 4,-toi10)

2.2 Quant à ceux qui, après avoir été arrêtés et avoir enduré les afflictions et la puanteur de la prison, comme assiégés, sont devenus captifs sans résistance, soumis à la torture, écrasés par l'épuisement et une certaine cécité, il suffit d'ajouter une année à la précédente, car eux aussi se sont livrés entièrement à la souffrance pour le nom du Christ, bien qu'ils aient reçu une grande consolation de la part des frères en prison. Qu'ils rendent grâce avec beaucoup d'intérêts pour cela, désirant être délivrés de l'amère captivité du diable, se souvenant plutôt de celui qui dit : «L'Esprit du Seigneur est sur moi, car il m'a oint pour cela. Il m'a envoyé annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, [...] proclamer la délivrance aux captifs et le recouvrement de la vue aux aveugles, donner du repos aux affligés, proclamer l'année de grâce du Seigneur.» (Is 61,1-2; Luc 4,18-19).

3.3 Mais à ceux qui n'ont rien enduré de tout cela et n'ont pas manifesté le fruit de la foi, mais qui ont volontairement fui vers le pays du mal, où la lâcheté et la peur les ont conduits, et qui maintenant se repentent, il est nécessaire et opportun d'appliquer la parabole du figuier stérile, comme le dit le Seigneur : «Un homme avait un figuier planté dans sa vigne ; il vint y chercher du fruit, et n'en trouva point. Il dit au vigneron : Voilà trois étés que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point. Coupe-le donc ! Pourquoi cultive-t-il la terre ? Mais il lui répondit : Seigneur, laisse-le encore cet été, le temps que je bêche autour et que j'y répande du fumier. S'il porte du fruit, alors, sinon, tu le couperas toi-même.» (Luc 13,6-9) Après avoir exposé cette parabole et montré le fruit à ceux qui l'ont vécue, il convient de leur appliquer la parabole du figuier stérile, comme le dit le Seigneur : «Un homme avait planté un figuier dans sa vigne ; il vint y chercher du fruit, et il n'en trouva point. Alors il vint y chercher du fruit, et il dit au vigneron : «Voilà trois étés que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point. Coupe-le donc ! Pourquoi cultive-t-il la terre ?» Mais le vigneron lui répondit : «Seigneur, laisse-le encore cet été, le temps que je bêche autour et que j'y répande du fumier. S'il porte du fruit, alors tu le couperas toi-même.» (Luc 13,6-9)

¹ En 306, durant la persécution des chrétiens par l'empereur Dioclétien, Pierre d'Alexandrie, écrivit un sermon sur la repentance. Cet ouvrage présente un recueil de règles (14 au total) adressées aux chrétiens qui avaient apostasié, puis s'étaient repentis et désiraient revenir à l'Église. Il comprend également une règle supplémentaire (15) sur le jeûne du mercredi et du vendredi, tirée du sermon de Pâques de Pierre.

² Saint Pierre accéda au siège d'Alexandrie en 300. Auparavant, il avait administré l'école alexandrine pendant cinq ans en tant que directeur. Trois ans après son accession à la tête de l'Église d'Alexandrie, la persécution des chrétiens commença sous le décret de Dioclétien. Nombreux furent ceux qui eurent recours à diverses ruses pour éviter la torture, et beaucoup se repentirent par la suite. Pour aider ceux qui revenaient à l'Église, saint Pierre écrivit une épître en 306, divisée en 14 canons. En 311, saint Pierre fut soudainement arrêté par des païens et décapité.

Ceux qui se sont repentis avec lenteur, durant cette même période de quatre ans, recevront un bienfait encore plus grand.

4.4 Quant à ceux qui sont désespérés et impénitents, qui ont acquis une peau noire permanente et le pelage tacheté d'un lynx, que soit prononcée la sentence concernant l'autre figuier : «Que jamais aucun fruit ne pousse sur vous» (Mt 21,19), raison pour laquelle il se dessécha aussitôt. Ce que dit l'Ecclésiaste s'accomplit aussi en eux : «On ne peut orner ce qui est corrompu, et l'on ne peut compter les privations» (Ec 1,15). Car il est impossible d'ornez ce qui est corrompu sans l'avoir d'abord redressé, et il est impossible de compter les privations sans les avoir d'abord comblées. Par conséquent, et enfin, les paroles attribuées au prophète pourraient être celles d'Isaïe : «Ils verront les cadavres des hommes qui se sont rebellés contre moi; car leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point; ils seront en abomination à toute chair» (Is 66,24). «Les méchants sont comme la mer agitée, qui ne trouve point de repos, et dont les eaux rejettent vase et immondices.» «Il n'y a pas de paix pour les méchants, dit Dieu» (Is 57,20-21).

5. Certains, à l'instar de David qui feignait la folie pour échapper à la mort, bien qu'il ne fût pas fou, ont feint la folie. Ils n'ont pas renié directement leur foi, mais, dans des circonstances très difficiles, ils se sont moqués des ruses de leurs ennemis, comme des enfants sages et intelligents se moquent des enfants insensés : ils passaient devant des autels d'idoles, faisaient semblant d'écrire ou prenaient des païens pour modèles. Bien que j'aie entendu dire que certains de ces confesseurs aient fait preuve d'indulgence envers certains d'entre eux, parce qu'ils prenaient grand soin d'éviter d'allumer des feux et de brûler de l'encens pour des démons impurs de leurs propres mains, et bien qu'ils l'aient fait sans s'en rendre compte, par folie, qu'on leur accorde six mois pour se repentir devant Dieu. Car ainsi, eux aussi tireront davantage profit de la méditation sur la parole prophétique : «Un enfant nous est né, un fils nous est donné; la domination reposera sur son épaule; on l'appellera «Merveilleux, Conseiller, Dieu Puissant, Père Éternel, Prince de la Paix» (Is 9,6). Cet Enfant, comme vous le savez, a été conçu au sixième mois après la conception d'un autre Enfant qui, avant sa venue au monde, prêchait la repentance en vue du pardon des péchés, et aussi la prédication de la repentance. Car nous entendons les deux prédications, premièrement, non seulement sur la repentance, mais aussi sur le Royaume des Cieux, qui, comme il nous est enseigné, «est au-dedans de nous» (Luc 17,21), puisque «la parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur», c'est-à-dire la parole de la foi que nous prêchons. Car si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé» (Rom 10,8-10).

6.5 Certains ont nommé des esclaves chrétiens à leur place, mais ces esclaves, étant serviteurs et, en un sens, prisonniers de leurs maîtres, menacés et craignant eux, ont été poussés à l'idolâtrie et sont tombés. Que ces esclaves manifestent des œuvres de repentance dans l'année qui suit, apprenant désormais, comme serviteurs du Christ, à faire la volonté de Dieu et à le craindre, et surtout à entendre que quiconque fait le bien le recevra du Seigneur, qu'il soit esclave ou libre (Ép 6,8).

7. Que les hommes libres soient mis à l'épreuve dans la repentance pendant trois ans, à la fois parce qu'ils étaient hypocrites et parce qu'ils obligeaient leurs compagnons d'esclavage à sacrifier aux idoles, car ils n'écoutaient pas l'Apôtre, qui demande à leurs maîtres d'agir de même envers eux, en modérant leur sévérité, sachant qu'il y a un Seigneur dans les cieux, sans acception de personnes, au-dessus de vous comme au-dessus d'eux. (Éph. 6:9). Si nous avons tous un seul Seigneur, impartial, car le Christ est tout et en tous, des barbares aux Scythes, des esclaves aux hommes libres (Col 3,11), alors ceux qui veulent sauver leur âme devraient considérer leurs actes en entraînant leurs compagnons d'esclavage dans l'idolâtrie, lesquels auraient pu y échapper s'ils avaient reçu «la justice et l'égalité», comme le dit encore l'Apôtre (Col 4,1).

8.6 Ceux qui ont été trahis et sont tombés, mais qui ont volontairement pris le combat et confessé leur foi chrétienne, et qui ont été jetés en prison et torturés, il est juste de les fortifier dans la joie de leur cœur et de communier avec eux en tout, tant dans la prière que dans la communion au Corps et au Sang du Christ, et dans la consolation de la Parole, afin que, par leurs efforts constants, ils soient eux aussi jugés dignes de l'honneur de la vocation céleste. Car il est dit : «Le juste tombera sept fois et se relèvera» (Pro 1,10; 24,16). Si tous ceux qui sont tombés agissaient de même, ils manifesteraient ainsi une repentance parfaite et sincère.

9.7 Nous devons aussi avoir communion avec ceux qui, comme sortis d'un sommeil, se sont levés pour le combat, alors qu'il ne s'était pas encore révélé, mais se préparait seulement à les attirer, s'attirant ainsi la tentation, semblable à une bataille en mer et à une grande tempête, et surtout avec les frères auxquels ils ont attisé avec force la braise des pécheurs. Approchez-vous

de ceux-là au nom du Christ, bien qu'ils n'écoutent pas les paroles par lesquelles il nous enseigne à prier, de peur que nous n'entrions dans la tentation (Mt 26,41), et encore dans la prière de dire au Père : «Ne nous soumettez pas à la tentation, mais délivrez-nous du mal» (Lc 11:4). Peut-être ne savent-ils pas que le Maître de la Maison et notre Enseignant évitait souvent ceux qui voulaient le calomnier, et que parfois, pour leur égard, il ne s'y rendait pas ouvertement, et que lorsque le temps de sa souffrance approcha, il ne se livra pas, mais attendit qu'ils vinrent à lui avec des armes et des pieux, et il leur dit : «comme... ils sortaient contre un voleur vous allez m'arrêter avec des armes et des bâtons (Mc 14,48). Et ils, dit l'Évangéliste, le livrèrent à Pilate. À son image, ceux qui poursuivaient son dessein souffrirent, se souvenant de ses paroles divines, dans lesquelles il nous fortifie en parlant des persécutions : «Prenez garde à vous-mêmes, car on vous livrera aux assemblées des Juifs, et dans leurs conseils, on vous flagellera. On vous livrera, dit-il, mais vous, ne vous livrez pas; et vous serez connus des princes et des rois à cause de mon nom» (Mt 10,17-18), et vous ne vous conduirez pas mal. Car il désire que nous allions de lieu en lieu, persécutés à cause de son nom, comme nous l'entendons encore dire : «Si on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre» (Mt 10,23). Il ne veut pas que nous nous joignons aux guerriers du diable, de peur que nous ne devenions pour eux la cause de nombreuses morts, les poussant ainsi à une plus grande cruauté et à commettre des actes mortels. Au contraire, il veut que nous restions vigilants et attentifs à nous-mêmes, que nous veillions et priions, afin de ne pas succomber à la tentation. Ainsi, Étienne, le premier à subir le martyre sur ses pas, fut arrêté par les impies à Jérusalem, traduit devant l'assemblée et, lapidé pour le nom du Seigneur Jésus-Christ, il fut glorifié, priant et disant : «Seigneur, ne leur impute pas ce péché» (Ac 7,60). Ainsi, Jacques, arrêté par Hérode, fut décapité par la seconde épée. Ainsi, Pierre, choisi parmi les apôtres, fut arrêté à plusieurs reprises, jeté en prison, raillé et finalement cloué sur la croix à Rome. Et Paul, le plus digne de louanges, après avoir été trahi à maintes reprises, avoir souffert jusqu'à la mort, avoir lutté avec acharnement et s'être vanté de ses nombreuses persécutions et tribulations, fut décapité dans cette même ville. Et lui, se vantant de ses souffrances, conclut en disant qu'à Damas, il avait été suspendu de nuit à un panier par le mur et qu'il avait «échappé... aux mains de celui qui cherchait à le saisir» (II Cor 11,32). Car leur premier objectif était de prêcher l'Évangile et d'enseigner la Parole de Dieu, confirmant ainsi les frères dans la foi. Ils disaient aussi : «C'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu» (Ac 14,22), car ils ne recherchaient pas leur propre intérêt, mais celui du plus grand nombre, afin que tous soient sauvés. Et il y aurait beaucoup à dire à ce sujet pour de telles personnes ; qu'il faille le faire avec discernement, mais, comme le dit l'Apôtre, «le temps me manque pour tout dire» (Héb 11,32).

10.8 Il n'est donc pas convenable que ceux du clergé qui se sont engagés volontairement dans le combat, sont tombés, puis ont repris le combat, continuent d'exercer le sacerdoce, car ils ont abandonné le troupeau du Seigneur et se sont déshonorés, ce qu'aucun des Apôtres n'a fait. Car le bienheureux Apôtre Paul, qui a enduré de nombreuses persécutions et remporté de nombreuses victoires dans les combats, bien qu'il sût qu'«il vaut mieux mourir et être avec le Christ», ajoute néanmoins : «Mais demeurer dans la chair est plus nécessaire pour vous» (Phil 1,23-24). Car veiller non pas à son propre intérêt, mais à celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés, est plus nécessaire que son propre repos. Il a reconnu devoir demeurer avec les frères et prendre soin d'eux. Il commande aussi au docteur de se consacrer à la doctrine et d'être un exemple fidèle. Par conséquent, ceux qui, après être tombés et avoir repris le combat en prison, cherchent le droit d'accomplir le rite sacré, agissent en toute folie. Comment peuvent-ils exiger ce qu'ils ont abandonné, alors qu'ils auraient pu être utiles aux frères en ce moment ? Tant qu'ils ne trébuchaient pas, leur conduite imprudente était pardonnable ; mais dès leur chute, ils ne peuvent plus accomplir le rite sacré, à l'instar de ceux qui se sont comportés outrageusement et se sont déshonorés. Aussi, mettant de côté leur vanité, qu'ils veillent humblement à la manière dont ils achèveront leur chemin. Car la communion, observée avec soin et précision, leur suffit pour deux raisons : d'abord, afin qu'ils ne paraissent pas attristés et ne cherchent pas à se soustraire à ce rite, et ensuite, afin que ceux qui ont chuté n'aient aucun prétexte, comme s'ils avaient faibli spirituellement à l'occasion de pénitences menaçantes. De tels hommes auront plus honte et plus de reproche que quiconque, suivant l'exemple de celui qui a posé une fondation sans pouvoir l'achever. Car, comme il est dit, tous ceux qui passeront par là se moqueront de lui, disant : «Cet homme a commencé à bâtir et il n'est pas capable de terminer» (Luc 14,29-30).

11.9 Certains, au début, se jetèrent dans une persécution féroce. Se tenant autour du tribunal et voyant les saints martyrs se hâter vers l'honneur de la vocation céleste, poussés par un zèle juste, ils s'y livrèrent avec une grande audace, surtout lorsqu'ils virent beaucoup se détourner de la foi et y renoncer. Enflammés intérieurement et appelés par une voix intérieure à résister à

l'adversaire, ils s'y hâtèrent, de peur qu'il ne paraisse sage à ses propres yeux, car il rêvait de vaincre par la trahison, tandis que lui-même, sans s'en apercevoir, était vaincu par ceux qui, courageusement, enduraient les coups, les flagellations, le tranchant de l'épée, les flammes du feu et la noyade dans les eaux. Car pour ceux qui ont souffert en prison, accablés par la faim et la soif, ou hors des murs du tribunal, tourmentés par les coups et les flagellations, et finalement vaincus par la faiblesse de la chair, lorsque certains, par la foi, demandent des prières et des supplications, il est juste d'y consentir. En effet, compatir avec ceux qui pleurent et gémissent pour ceux qui ont été vaincus dans le combat par le grand pouvoir du malin, ou pour leurs parents, leurs frères ou leurs enfants, ne nuit en rien à personne. Nous savons, en effet, que par la foi d'autrui, certains ont obtenu la grâce de Dieu par le pardon de leurs péchés, et d'autres par la guérison et à la résurrection des morts. C'est pourquoi, nous souvenant de leurs nombreux travaux et tribulations accomplis pour le nom du Christ, et non seulement de cela, mais aussi de leur repentir et de l'acte par lequel ils se sont trahis, souffrant d'épuisement et de mortification corporelle, et du fait qu'ils se sont retirés du monde et ont laissé un bon témoignage de leur vie, nous prions avec eux et demandons pour eux la purification et toutes les bénédictions qu'ils méritent, par celui qui est devenu notre intercesseur auprès du Père, faisant propitiation pour nos péchés. Car il est dit : «Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste ; et il est l'expiation pour nos péchés» (I Jn 2,1-2).

12. Que ceux qui ont donné de l'argent, afin de ne pas être importunés par la malice, ne soient pas tenus responsables de cela. Car ils ont subi une perte, et la perte de leur argent ; Qu'ils ne perdent pas leur âme, comme d'autres l'ont fait par cupidité, bien que le Seigneur dise : «Que sert-il à un homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ?» (Mt 16,26); et aussi : «Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon» (Luc 16,13). Car devant leurs persécuteurs, ils paraissaient servir Dieu, haïssant, foulant aux pieds et méprisant l'argent, accomplissant ainsi ce qui est écrit : «Le salut de l'âme d'un homme est sa richesse» (Prov 13,8). Dans les Actes des Apôtres, nous lisons qu'à Thessalonique, ceux qui avaient été entraînés devant les magistrats à cause de Paul et Silas furent relâchés moyennant une rançon. Après les avoir fortement irrités au nom du Christ et avoir excité le peuple et les magistrats de la ville, «ayant pris suffisamment d'argent à Jason et aux autres, ils les renvoyèrent. Aussitôt, les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée» (Ac 17,9-10).

13.10 Que ceux qui ont tout quitté pour le salut de leurs âmes et qui sont partis ne soient donc pas tenus responsables de l'arrestation d'autres personnes à leur place. Car à Éphèse, à la place de Paul, ce sont Gaius et Aristarque, qui l'accompagnaient, qui furent arrêtés et couverts de honte. Et lorsqu'il voulut aller vers la foule, à cause de l'agitation suscitée par lui, lui qui avait amené beaucoup de gens à la piété, alors, comme il est dit, «ses disciples ne le permirent pas de sortir ; et quelques chefs d'Asie, qui étaient ses amis, envoyèrent des messagers le supplier de ne pas se montrer» (Ac 19,30-31). Mais si certains persistent à contester les paroles de celui qui dit : «Si tu es sauvé, sauve ta vie et ne te retourne pas» (Gen 19,17), qu'ils se souviennent aussi de Pierre, choisi parmi les Apôtres, qui fut jeté en prison et confié à quatre escouades de soldats pour le garder, mais qui s'échappa de nuit de la main meurtrière d'Hérode et de toutes les attentes des Juifs, et fut délivré sur l'ordre de l'Ange du Seigneur : «Au lever du jour, une grande frayeur s'éleva parmi les soldats, car on ne savait pas ce qui était arrivé à Pierre. Hérode, l'ayant cherché et ne l'ayant pas trouvé, fit juger les gardes et ordonna qu'on les mette à mort» (Ac 12,18-19); mais Pierre n'en est pas responsable. Car ceux qui virent ce qui s'était passé auraient pu s'enfuir, comme tous les enfants de Bethléem et de ses environs, si leurs parents avaient su ce qui allait arriver. Mais ils furent anéantis par Hérode le meurtrier, car il cherchait à exterminer un Enfant. Celui-ci, sur l'ordre de l'Ange du Seigneur, s'enfuit, ayant déjà commencé à piller et à capturer rapidement, conformément au nom qui lui a été donné, comme il est écrit : «Reconnaissez son nom : capturez rapidement, pilliez avec audace, car avant même que l'enfant sache appeler son père ou sa mère, il s'emparera de Damas et du butin de Samarie devant le roi d'Assyrie» (Is 8,3-4). Aussi, les Mages, ayant déjà capturé et fait de l'Enfant leur proie, l'adorèrent-ils humblement et avec respect, ouvrant leurs trésors et lui offrant les présents les plus magnifiques et les plus dignes : or, encens et myrrhe, comme à un Roi, à Dieu et à un Homme. Pourquoi ne voulurent-ils pas retourner auprès du roi assyrien, ayant été instruits par la Providence ? Car, dit l'Évangile, ayant reçu en songe l'ordre de ne pas retourner auprès d'Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin. Hérode, assoiffé de sang, se sentant ridiculisé par les Mages, entra dans une grande colère et envoya tuer tous les enfants de Bethléem et de ses environs, âgés de deux ans et moins, selon le temps qu'il avait appris des Mages (Mt 2,12-16). Cherchant à tuer un autre enfant né avant lui parmi eux, et ne le trouvant pas, il fit tuer son père

Zacharie entre l'église et l'autel, tandis que le nourrisson s'enfuyait avec sa mère Élisabeth. Mais personne ne les blâme pour cela.

14.11 Mais si certains ont enduré de grandes violences et de grandes oppressions, ont eu le fer dans la bouche et les chaînes, et sont restés fermes par amour pour la foi, et ont courageusement supporté le supplice de leurs mains, contraints malgré eux au sacrifice impur – comme me l'ont écrit de prison les martyrs très bénis, ainsi que d'autres confrères ministres, au sujet de ceux de Libye –, ces personnes, surtout si d'autres frères témoignent d'elles, peuvent continuer le sacerdoce et être parmi les confesseurs, tout comme ceux qui, engourdis par de nombreux tourments, ne peuvent plus prononcer un mot ni résister à ceux qui les oppriment en vain. Car ils n'ont pas consenti à l'abomination qui leur était faite, comme je l'ai encore entendu de la bouche de mes confrères ministres. Que tous ceux qui vivent selon l'exemple de Timothée et obéissent à celui qui dit : «Marchez dans la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur ; combattez le bon combat de la foi, saisissez la vie éternelle à laquelle vous avez été appelés et pour laquelle vous avez confessé le bien.»

«Cette confession a été faite devant de nombreux témoins» (I Tim 6,11-12).

De la même manière, voici le passage sur Pâques.

15,12 Que personne ne nous reproche d'observer le mercredi et le vendredi, jours où il nous est commandé de jeûner, mais selon la Tradition. Le mercredi, à cause du concile juif concernant la trahison du Seigneur, et le vendredi, à cause de ses souffrances pour nous. Quant au dimanche, nous le célébrons comme un jour de joie à cause de celui qui est ressuscité ce jour-là. Ce jour-là, nous ne nous prosternons même pas.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'K' followed by a horizontal line.